

LA CRISE MALIENNE DE 2012 : REFLEXION AU REGARD DE SES ENJEUX

Salif CISSE

Docteur en Science politique de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
cissasalif116@gmail.com

Résumé

Cet article s'intéresse à la problématique des enjeux géostratégiques et géopolitiques de la crise malienne de 2012, marquée par l'occupation du nord du pays par des rebelles Touaregs et des groupes djihadistes, et par un coup d'état militaire. Il fait une analyse sur les motivations des intervenants régionaux et internationaux de ce conflit. Ce constat nous invite à élucider ce paradoxe en matière d'enjeux géostratégiques et géopolitiques de la crise. Le sol du Mali regorge de nombreuses ressources d'où des convoitises d'États plus puissants et de sociétés multinationales prêts à profiter de la faiblesse de l'État malien pour faire main-basse sur les sous-sols des régions du Nord. Il est important de bien cerner les enjeux géostratégiques et géopolitiques de cette crise, afin de comprendre la nécessité d'agir immédiatement avant qu'il ne soit trop tard, ainsi que celle de lui apporter une solution globale et durable. La méthodologie a fait recours à des variables explicatives d'enjeux de la crise, notamment des variables nationales (protagonistes endogènes) et internationales (protagonistes exogènes).

Mots clés : Crise, enjeux, réflexion, gestion, protagonistes.

Abstract

This article examines the geostrategic and geopolitical issues of the Malian crisis of 2012, marked by the occupation of the north of the country by Tuareg rebels and jihadist groups, and by a military coup. It analyzes the motivations of regional and international participants in this conflict. This observation leads us to elucidate this paradox in terms of the challenges of the crisis. The Malian soil is full of various resources and thus the desire for the most powerful States and multinational corporations ready to take advantage of

the weakness of the Malian State so as to get hold of the natural resources of northern regions. It is important to understand the geopolitical and geostrategic challenges of this crisis in order to understand the need to act immediately before it is too late, as well as that of providing a global and lasting solution. The methodology made use of explanatory variables of the challenges of the crisis, particularly national (endogenous protagonists) and international (exogenous protagonists) variables.

Keywords: *Crisis, issues, reflection, management, protagonists.*

Introduction

Avant d'entrer dans le vif du sujet, une clarification conceptuelle s'impose afin d'établir la particularité entre les notions « enjeux géostratégiques » et « enjeux géopolitiques ».

Ainsi, les enjeux géostratégiques sont des enjeux liés à un conflit ayant une dimension militaire, la guerre étant envisagée comme la « continuation de la politique par d'autres moyens » (CLAUSEWITZ, 2018).

Les enjeux géopolitiques quant à eux, sont des enjeux territoriaux mobilisant différents pouvoirs rivaux (étatiques, mais aussi intra- et interétatiques) (FABRE Emmanuel, 2018).

Les termes enjeux géostratégiques et géopolitiques se distinguent dans la mesure où l'un a un caractère civil, politique et l'autre militaire.

Le conflit au Nord-Mali n'aura pas fini de dévoiler tous les secrets qui tournent autour de lui. Excepté le terrorisme qu'ils mènent, ces groupements trempent également dans différentes activités criminelles⁴⁵ et trafics⁴⁶ qui prolifèrent dans cette région depuis plusieurs années. Pour la communauté internationale, la priorité est donc désormais de combattre et de chasser ces mouvements terroristes (GENDT, 2012, p. 4).

45 Prise d'otage et rançon.

46 Migrants, armes et drogues.

Cependant, derrière cette intervention précipitée de la France dans le Nord-Mali, se cachent de multiples intérêts géostratégiques. Cette crise recèle bien plus d'enjeux qu'un simple combat contre le terrorisme islamiste en Afrique, mais comporte de nombreux enjeux d'ordre politiques. Ce conflit engendre une multitude d'enjeux pour le Mali, la France, mais aussi pour les pays de la sous-région. En effet, l'intervention militaire aurait permis au Mali⁴⁷, de pouvoir retrouver son intégrité territoriale, mais aussi de mettre fin au terrorisme qui empruntait les voies d'une sanctuarisation de sa partie Nord.

Il est clair qu'un Mali instable nuirait à beaucoup de pays. Les quatre pays limitrophes du Nord-Mali⁴⁸ seront directement concernés et les autres voisins directs⁴⁹ par effet de contagion⁵⁰. Le Sénégal par exemple s'est engagé dans cette intervention militaire de peur de voir ce conflit contaminer son espace territorial et porter atteinte à sa stabilité. En effet, l'Etat sénégalais, dans sa politique de défense des intérêts occidentaux pourrait courir le risque de voir une implantation considérable de mouvements djihadistes sur son territoire.

A titre illustratif, on peut retenir le cas du Niger et de l'Algérie qui avaient adopté une position prudente de non-ingérence dans ce conflit dans la mesure où les zones où il regorge de ressources sont en général des zones d'occupation touarègue. Cette non-ingérence aurait favorisé le non-soulèvement de la population targuie de ce pays. La France, derrière son souci de recouvrement de l'intégrité territoriale, ne laisserait pas ses intérêts en Algérie et au Niger aux mains de groupes terroristes qui, sans l'avènement de l'intervention française, auraient entamé une expansion de leurs territoires vers la frontière

47 Le principal concerné.

48 En l'occurrence : l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Mauritanie.

49 A savoir : la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal, et au-delà de toute la région ouest-africaine.

50 Effets économiques, déplacement de populations, et accroissement de trafics illicites, armes à feu, narcotiques et autres produits de contrebande.

algérienne et celle du Niger. Mais cette intervention aussi ne se limiterait pas à la préservation de ses intérêts dans ces pays, mais dans toute l’Afrique de l’Ouest où elle continue de garder une coopération avec eux.

L’acharnement dans cette intervention militaire de la CEDEAO s’inscrit dans la lutte contre le terrorisme. Cependant, il faut souligner que la crise institutionnelle au Mali comporte un enjeu colossal pour la CEDEAO. La destitution du Capitaine Sanogo et l’anéantissement du *Comité National pour le Redressement de la Démocratie et la Restauration de l’Etat*⁵¹ résultent : de leur peur à avoir leurs propres armées à prendre exemple sur le Mali. Pour mettre un terme à leur prédisposition à spolier les populations de la jouissance pleine et entière des ressources de leur pays au profit des intérêts étrangers les ayant, avec brutalité, installé au pouvoir. On comprend dès lors que la haine qu’ils nourrissent à l’égard du CNRDRE au Mali soit directement proportionnelle à la crainte d’être impitoyablement renvoyé de la présidence acquise autant illégalement qu’illégitimement. C’est sans doute pour conjurer ce sort que certains d’entre eux se sont empressés de s’attribuer dans la formation de leur gouvernement, le poste de ministre de la Défense (DIARRA, 2012, p. 87).

Quant à l’Union Européenne, elle perçoit le Sahel comme la « frontière géopolitique » de l’extrême Sud de l’Union Européenne (GOURDIN, 12 juillet 2021). L’intervention au Nord-Mali réduirait les risques d’attentats et de prises d’otages pour leurs ressortissants, mais aussi pour la sécurité des territoires de ses Etats-membres. De plus, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale permettra à l’Union Européenne de freiner l’immigration clandestine dans ses territoires, mais aussi conserverait ses intérêts dans la région, si

51 Qui a pour sigle : CNRDRE.

on sait que la majeure partie des ressources que l'Union Européenne provient de cette zone sahélienne.

Au terme de ce raisonnement, émerge une interrogation majeure à savoir : **L'intervention militaire est marquée par la présence de plusieurs acteurs. Quelles sont les motivations de ces derniers dans le règlement de cette crise ?**

A côté de cette interrogation majeure, viennent se greffées d'autres questions subsidiaires à savoir : Quels sont les enjeux et intérêts pour intervenir au Mali ? Pourquoi un soldat sénégalais, mauritanien, ivoirien ou algérien viendrait mourir pour le Mali, si le soldat malien n'est pas prêt à le faire lui-même (SYLLA, décembre 2012, p. 63). ? Pourquoi les groupes terroristes se sont-ils rués vers cette partie du Mali ? Qu'est-ce qui a motivé la France pour vouloir intervenir dans ce conflit ? Comment un conflit interne devient un enjeu international pour d'autres acteurs ? Comment reconnaître un conflit à caractère international ? Comment sécuriser la bande sahélo sahélienne après le conflit malien. Cette crise n'entraînerait-elle pas d'autres soulèvements dans la sous-région ? Autant de questions qui méritent certainement un éclaircissement. Chacun des acteurs qui ont contribué à l'intervention militaire voile des intérêts dans ce conflit malien.

Il s'agira de montrer la dualité d'enjeux non par l'Etat malien uniquement, mais aussi pour les acteurs de la scène internationale en général et la Bande Sahélo Saharienne en particulier (I). Sur le plan politique, les risques ne manquent pas tant pour le Mali que pour les parties prenantes au règlement de la crise dans cette zone, mais la mise en place de certains mécanismes sur ce plan pourra remettre les institutions en marche (II).

I. Les enjeux géostratégiques de la crise malienne

Mesurer les enjeux géostratégiques de la situation au Nord-Mali nécessiterait de considérer en premier lieu, la crise malienne comme un vecteur d'instabilités (A) qui loin des revendications territoriales véhicule des intérêts sécuritaires et économiques dans la zone (B).

A. La crise malienne, un vecteur d'instabilités

La crise au Nord-Mali est marquée par une double influence de la criminalité organisée et du terrorisme en Afrique, elle est considérée comme un vecteur d'instabilités dans le sahel. Difficile d'aborder la question du terrorisme au Sahel sans évoquer d'abord l'Algérie, d'où sont originaires AQMI et une bonne partie des leaders djihadistes de la région (FIORINA, 2013). Elle recouvre des enjeux sur le plan géostratégique, si l'on prend en compte le fait que le Nord-Mali peut se transformer en un terreau propice au terrorisme et à la criminalité organisée (1). Cette instabilité a fourni de valables raisons à l'Algérie de mener un jeu de stratagème par rapport à cette crise (2).

1. Le Nord-Mali, un terreau fertile pour le terrorisme et les narcotrafiquants

Le Nord-Mali demeure une zone stratégique dans tout le Sahel. Elle constitue un carrefour ralliant l'Europe à l'Asie. Sa possible occupation, voire son contrôle par des groupes rebelles, terroristes et armés, impliquerait l'accroissement des trafics de tous genres et le développement du terrorisme au Maghreb en particulier et en Afrique en général. Considéré comme un « failed state »⁵², le Mali peut être classé parmi les Etats qui sont confrontés à des oppositions ethniques, à des *conflicts*

⁵² Etat défaillant.

internes entre communautés qui se déchirent, ce qui se traduit par l'opposition réciproque, voire par des massacres plus ou moins organisés et les Etats dont *les services publics ne fonctionnent plus*, qui ne peuvent plus remplir leurs fonctions régaliennes : assurer la sécurité, la justice, l'éducation pour tous, et qui connaissent des phénomènes de corruption, de criminalité, une sorte de décomposition de l'appareil d'Etat (SUR, 2005-2006, p. 891-899).

L'accaparement de la partie Nord du Mali aurait pu être une aubaine à la création d'un Etat voyou tel que l'Azawad. Ce dernier aurait pour fonction entre autres, de constituer une menace couverte pour son environnement, parce qu'il violerait des traités internationaux, le droit humanitaire, exercerait une dictature policière. Si les terroristes occupés du Nord-Mali deviennent un repère de terroristes recherchés, alors des attaques ciblées des Etats-Unis ou de la France ne sont pas à exclure. Une situation plus proche du cas de Yemen que de l'Afghanistan, à la différence que le Mali ne sera pas associé à la prise de décision, ni même consulté avant et après les attaques⁵³. Le Nord-Mali serait ainsi un terreau fertile à la criminalité et au terrorisme international. L'occupation du Nord par les groupes islamistes, voire terroristes serait une façon d'ouvrir un espace non contrôlable aux terroristes d'Al-Qaïda et aux narcotrafiquants du Sahel. Soupçonnés d'association avec les groupes islamistes locaux qui prélèvent une dîme sur les cargaisons en échange d'une escorte et d'une garantie de sécurité pour le transport de la drogue, les narcotrafiquants ont tout intérêt au dépérissement des Etats centraux (CHENA, juillet 2021, p. 2).

Comme le note Bakary SAMB, une immense zone de trafics et de contrebandes s'étendait à partir du Nord-Mali pour toucher

⁵³ La crise au Mali : Recueil de contributions, décembre 2012, p. 62.

toute l'Afrique de l'Ouest jusqu'au Maroc voire l'Egypte. Rappelons l'avion, en provenance d'Amérique du Sud⁵⁴ qui atterrissait sur une piste aménagée au Mali en 2009. Cet évènement surprenant remet à l'ordre du jour la question de l'impossible contrôle du territoire malien par l'Etat central. Aussi bien les groupes islamistes que les narcotrafiquants trouvent là un no man's land favorable aux trafics, à la prise d'otages et aux entraînements de djihadistes (SAMB, 2012).

2. La position paradoxale algérienne dans la crise malienne

Acteur clef dans les précédentes négociations entre rebelles touarègues et l'Etat malien lors des anciennes rebellions, l'Algérie, comme bon nombre d'Etats, a préféré miser sa stratégie sur une non-ingérence dans la crise qui secouait le Nord-Mali. Cependant, au fil des mois, l'Algérie s'est de plus en plus investie dans l'arrêt des hostilités entre les groupes armés du Nord et l'armée malienne.

Par souci de voir la crise malienne se déporter vers son territoire, l'Algérie avait un point de vue assez réticent sur la possibilité d'une intervention militaire au Nord-Mali. Alger avait mis en avant le principe de l'unité territoriale du Mali. Avec le groupe Ançardine, elle espérait l'utiliser pour contrer l'AQMI et le MNLA, et favoriser l'engagement d'un processus de négociations sur la base des accords d'Alger de 2006 qui garantissaient l'unité du Mali. Ainsi, ce pays désire éviter la contamination de ses propres Touaregs, mais s'est toujours montré opposé à une intervention militaire pour plusieurs raisons. D'abord, parce que c'est en sa faveur qu'une partie des effectifs de l'AQMI⁵⁵ se retrouve au Mali plutôt que son territoire (GENDT, septembre 2012, p 4).

54 Dénommé désormais « Air cocaïne ».

55 Un groupe d'origine algérienne.

L'Algérie n'aurait pas tiré un grand intérêt dans la continuation de la crise au Mali dans la mesure où sa population est composée de touarègue et voire même des groupes armés triompher au Nord au nom de l'indépendance de la population touarègue ; cela pourrait fortement influencer les touarègues algériennes à entamer eux aussi des luttes de sécession. De plus, le développement du terrorisme au Maghreb trouve sa genèse avec le fameux Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC), qui a émergé vers la fin des années 1990. Au début des années 2007, le groupe s'est transformé et pour donner naissance au groupe AQMI actuel (LOHMAN, 2009). Les groupes terroristes au Nord-Mali sont d'origine algérienne. La prise de pouvoir de ces groupes dans le Nord-Mali aurait entraîné la déstabilisation de la région⁵⁶.

Cependant, une région déstabilisée à cause du terrorisme met l'Algérie dans une position confortable pour recevoir l'appui des Etats-Unis pour la lutte contre le terrorisme. En janvier 2011, le Président américain Barak Obama a renouvelé le partenariat avec l'Algérie en envoyant au Président algérien, Bouteflika, une lettre indiquant son appui à la lutte algérienne contre le terrorisme dans le Sahara et demandant l'intensification de la coopération bilatérale. Le jeu de stratégie qui se dessine dans le Sahel et en particulier par l'Algérie a trait aux ressources algériennes. L'Algérie redoute d'assister à l'installation d'une force armée étrangère de l'autre côté de sa frontière voire sur son propre territoire⁵⁷. Elle craint surtout de voir sa situation de puissance régionale diminuer petit à petit.

Les pressions extérieures ont influé sur la position de l'Algérie dans cette crise. Ce changement de position se matérialise par l'autorisation de survol de l'espace algérien par

⁵⁶ L'Algérie comprise.

⁵⁷ Ibid, p. 5.

les avions français, mais aussi par la fermeture et la sécurisation de la frontière entre l'Algérie et le Mali.

B. La problématique sécuritaire et économique de la crise malienne

Avant d'être économiques, les enjeux sont d'abord sécuritaires à l'échelle de toute la sous-région. Cette zone est située dans une région carrefour de plusieurs tensions. Les partenaires de la France dans cette région ne veulent pas, eux non plus, d'un foyer de violence qui s'installerait dans la durée à leurs frontières. La France est plus concernée encore parce qu'il pourrait toucher le Niger où les mines d'uranium servent à produire l'électricité nucléaire française (GRANIER, Avril 2021). Le développement d'un foyer de violence qui menacerait la stabilité de la région, mériterait d'être contrecarré afin de réduire l'insécurité que la crise a engendrée dans la sous-région. Dans cette crise malienne, il est question de faire une analyse d'abord sur les enjeux sécuritaires (1) et ensuite sur les enjeux économiques (2).

1. Les enjeux sécuritaires dans cette crise malienne

L'insécurité dans la région centrale du Mali est très directement liée à la crise de 1012. La présence du MUJAO à Douentza dès 2012, l'établissement d'AQMI et Ançardine jusqu'au Sud de la région de Tombouctou et dans le Nord de la région de Ségou ont offert aux populations des armes et des combattants.

La problématique sécuritaire reste l'enjeu majeur de la stabilisation du Nord-Mali après l'intervention militaire. En effet, comme le note Mehdi Taje, les mêmes causes produisant les mêmes effets, on pourrait craindre que la libération du Nord-Mali ne laisse la porte ouverte à d'autres conflits inhérents aux problèmes de sécurité, aux revendications des touarègues, à la

faiblesse de l'Etat-nation, aux politiques néolibérales qui appauvrissent le continent⁵⁸.

L'instabilité sécuritaire au Sahel revigoré par la crise libyenne risquerait par exemple d'exploser les pays du maghreb, anéantis par des révolutions, à s'exposer à des menaces sécuritaires dans leurs territoires. Le volet sécuritaire occupe une place prépondérante à la sortie de crise du Nord-Mali. Le règlement de la question terroriste à elle seule ne suffit pas pour sécuriser la zone sahéenne.

Depuis l'insurrection sécessionniste de 2012 au nord du pays et le coup d'Etat qui succéda, la situation au centre et nord du Mali ne cesse de se dégrader. L'instabilité sécuritaire est désormais persistante au nord.

Malgré la signature de deux accords de paix entre les différents protagonistes, à Ouagadougou en juin 2013 et à Alger en juin 2015⁵⁹, prévoyant entre autres le retour des autorités maliennes, des zones entières du pays demeure sans présence étatique. L'activité des groupes armés indépendantistes ou pro-gouvernementaux est toujours intense au nord du pays tandis que la situation se dégrade fortement au centre faisant craindre une déstabilisation à long terme. Dans ces régions, la violence s'intensifie et vient s'ajouter à la menace terroriste qui se propage et aux activités criminelles qui prospèrent. Cette situation engendre de nombreuses incertitudes, en particulier la mise en place des dispositions prises lors de l'accord d'Alger.

Le groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme dans le Sahel, réuni le 24 juin 2013 à Oran⁶⁰ est assez satisfait des résultats sur la situation sécuritaire au Mali, mais leurs inquiétudes se tournant désormais vers la Libye qui devenait peu

⁵⁸ Entretien avec Mehdi Taje, op.cit (consulté le 12 juillet 2021).

⁵⁹ Source : ONU.

⁶⁰ A noter que Oran est une ville algérienne.

à peu une zone de repli et de renforcement des capacités des terroristes notamment par le biais de la criminalité organisée. Une réflexion doit être menée sur le renforcement de la « force africaine en attente », et sur une association de l'Algérie, Etat central pour la résolution de toute crise sécuritaire dans la région sahélienne⁶¹.

L'insécurité liée au terrorisme et à la criminalité organisée qui résidait dans cette zone aurait pu mettre en danger l'exploitation de cette zone et serait à l'origine des rivalités pour le monopole de l'exploitation de cet espace.

2. Les enjeux économiques dans cette crise malienne

La question économique dans cette crise au Mali est d'une grande importance dans la mesure où elle comporte des enjeux pendant cette crise. Durant la crise, la récession de l'économie malienne qui bien avant le conflit était déjà anéantie. Elle n'a cessé d'être critiquée par le gouvernement malien. Ainsi, le tourisme au Mali a été mis en mal par la série de prises d'otages perpétrées depuis 2010 par les groupes djihadistes et le classement d'une partie du pays et de la sous-région en zone à risques. Suite au coup d'Etat militaire, plusieurs aides extérieures ont été gelées alors que le besoin d'aide s'accroissait. Le budget national était soutenu à près de 40% par l'aide extérieure⁶². L'exercice 2012 s'est réalisé sans investissements publics.

Toutefois, il faut tenir compte aussi de la grande richesse du Mali en ressources qu'il partage avec ses voisins⁶³. La déstabilisation de cette partie Nord du pays aurait de nombreux impacts sur ces derniers. Des ressources d'uranium ont été

61 Rapport d'information, N° 513, Sénat, Session ordinaire de 2012-2013, enregistré à la Présidence du Sénat, le 16 avril 2013 à Paris.

62 420 milliards de FCFA.

63 Il s'agit du Niger et de l'Algérie.

découvertes sur le site de Samit dans le bassin de Tilemsi⁶⁴. En considérant que l'uranium est un enjeu économique majeur pour l'Etat nigérien et une ressource stratégique pour la France en particulier. Selon des statistiques, le Niger détenait officiellement 11,2% des réserves⁶⁵ mondiales d'uranium, soit l'équivalent de 55 années de production et 13,6% des ressources⁶⁶, soit l'équivalent de 146 années d'exploitation (GIRAUD, BOY, 1987, 418, p. 46, BADUEL, 1996). Outre l'enjeu sécuritaire de cette crise, la question économique se trouve au centre de cette crise.

Le Nord-Mali en particulier et la Bande Sahélo Sahélienne en général, regorgent de minerais. En matière d'hydrocarbures, le pays abrite des gisements : le site de Taoudeni⁶⁷ à cheval sur l'Algérie, le Mali et la Mauritanie, serait riche en ressources gazières et pétrolières. La richesse de cette zone se trouve être l'objet de toutes convoitises venant des puissances occidentales⁶⁸.

L'accès convoité aux richesses minières⁶⁹ présentes dans les sous-sols du Niger, de la Libye et de l'Algérie et aussi du Mali d'après des prospections plus récentes, est au centre de la bataille invisible qui se déroule dans le désert (HAWAD, GALY, BADIE, 2013, 125-147). Le Sahel, le Nord-Mali y compris attire des rivalités pour l'exploitation de son sous-sol. D'après Mehdi Taje, le Sahel serait un fournisseur prépondérant d'énergie à l'horizon 2030, le Sahel suscite des rivalités pour le contrôle des gisements⁷⁰, enjeux majeurs, mais également des itinéraires d'évacuation dessinant jour après jour une nouvelle géopolitique

64 Certains experts estiment comparable à celles du bassin de Tin Mersoï dans l'Est nigérien.

65 Ressources déjà inventoriées.

66 Réserves supputées.

67 Parfois surnommé le « Triangle d'or de l'or noir ».

68 Telles que la France mais aussi les Etats-Unis et la Chine.

69 Pétrole, gaz, uranium, or, phosphate.

70 Lieu de production.

des tubes⁷¹. La production pétrolière de l'Afrique subsaharienne représente environ 1/5 des importations de pétrole des Etats-Unis (WALLE, 2009). Les experts estiment que l'Afrique deviendra la deuxième région pourvoyeuse de pétrole et de gaz après le Moyen-Orient (LOHMAN, p. 13, WALLE, 2009).

L'exploitation du pétrole concerne aussi l'Algérie qui garde une mainmise sur le pétrole dans le sous-sol malien. L'Algérie vise à devenir une grande puissance régionale en contrôlant par exemple l'exploitation du pétrole au Nord-Mali. L'exploitation des réserves de pétrole au Nord-Mali dépend fortement d'un environnement sécurisé⁷².

II. Les enjeux géopolitiques de la crise malienne

Evaluer les enjeux géopolitiques de la crise malienne consisteraient à mettre en avant le bouleversement du système politique malien (A) et l'évidence d'une internationalisation de la crise (B).

A. Le bouleversement du système politique malien

La crise au Nord-Mali fait apparaître de nombreux enjeux. La crise institutionnelle au Sud et celle sécuritaire au Nord ont contribué à la perturbation du système politique malien, cela à travers la dilapidation des institutions ou par le non-respect des droits et libertés des populations. Il est tout aussi crucial de prendre pleinement en compte la dimension régionale de la crise dans le Nord-Mali, qui appartient au grand espace Sahélo-saharien, une région confrontée à de multiples défis, notamment le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la prolifération d'armes, des trafics illicites et des rébellions

⁷¹ Entretien avec Mehdi Taje, op. cit.

⁷² Ibid.

récurrentes⁷³. Ce bouleversement du système politique s'est matérialisé avec une détérioration de l'Etat de droit (1) et des répercussions sur le Mali (2).

1. Une détérioration de l'Etat de droit

L'historicité du politique en Afrique en dit long sur la logique de manducation qui gouverne la compétition politique et, à terme la confiscation de l'appareil de l'Etat. Dans la mouvance des crises politiques et des mouvements de démocratisation des années 1990, on espérait le dépérissement de cette logique. Le constat aujourd'hui est que les règles du jeu démocratique sont détournées, perverties et réintégréées à la grammaire locale de la « politique du ventre » qui se civilise en se recomposant (AKINDES, p. 616). L'Etat de droit postule d'abord que le pouvoir ne peut s'exercer que par le droit. L'encadrement juridique met en exergue l'institutionnalisation du pouvoir, mais il se traduit aussi par la promotion de la norme constitutionnelle réputée difficile à modifier.

Dans le cas du Mali, la fragilité étatique se matérialise par la dilapidation des institutions de la République lors du putsch, le non-respect des libertés individuelles notamment pour les populations du Nord.

La fragilité étatique renvoie à trois principaux indicateurs :

- ✓ L'absence notoire de capacité et/ou de volonté d'assumer et d'assurer l'Etat de droit, délivrer les services sociaux de base aux populations y compris la sécurité, de manière effective équitable et efficace ;

⁷³ Projet de concept stratégique pour la résolution des crises que connaît le Mali, Réunion du groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, Bamako, 19 octobre 2012, p. 4.

- ✓ Une tendance récurrente à bafouer les droits civils et politiques et régulièrement les droits de l'homme ;
- ✓ L'absence de capacité et/ ou de volonté de nouer des partenariats en appui au développement économique et social au service des populations (DIALLO).

Dans ce conflit, les libertés individuelles des populations du Nord-Mali ont fortement été violées d'une part par les groupes armés et d'autre part par l'armée malienne. Dès le début de la crise, les groupes armés ont commis de nombreuses exactions envers les populations du Nord. En effet, lors de l'imposition de la charia à ces populations, des cas de lapidation et d'amputations ont été effectués par les membres de l'Ançardine et du MUJAO en effet comme l'illustre le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme de l'ONU qui a présenté en mi-mars un rapport sur la situation des droits de l'homme au Mali devant le Conseil des droits de l'homme. Ce rapport couvre les frais allant de janvier 2012 à mars 2013. Il établit que des violences graves des droits de l'homme ont été commises au Nord-Mali entre janvier et novembre 2012. Ces violences sont de natures diverses : exécutions extrajudiciaires par différents groupes armés, amputations et châtiments cruels appliqués au nom d'une interprétation rigoriste de la charia⁷⁴, recrutement d'enfants soldats⁷⁵.

2. Les répercussions de la crise sur le Mali

La crise à double facette que le Mali a connue en 2012, a beaucoup impacté sur le processus démocratique. Tout d'abord, on note le vide constitutionnel qu'elle a entraîné et l'effondrement politique du pays jusque-là érigé en modèle démocratique. Le coup d'État militaire du 22 mars 2012,

⁷⁴ AQMI, MUJAO.

⁷⁵ Rapport d'information, n° 523, op. cit, p. 10.

dénoncé un peu partout à l'étranger, a favorisé des pillages et règlements de comptes, une division entre la population civile aussi bien que les responsables politiques⁷⁶. Dans ce contexte chaotique que traversait le pays, le processus continuait davantage à se fragiliser notamment à Bamako où de vives tensions ont éclaté le 9 janvier 2013. Des mouvements politiques dont la majorité avait émergé à la suite du coup d'État de mars 2012, lorsqu'ils ont annoncé la constitution d'une « plateforme de la coalition pour les concertations nationales immédiates souveraines et pour le changement au Mali »⁷⁷.

Au moment où le pays n'avait plus besoin d'autres actions pouvant l'enfoncer dans la crise et réduire à néant tout ce qu'il avait réalisé jusque-là, en vue d'une meilleure sortie de crise, les signataires de cette coalition réclamaient la tenue, sans délai, de concertations nationales souveraines et sans condition, du 10 au 15 janvier 2013. En outre, ils se sont dit également déterminés à s'opposer, par tous les moyens légaux, à toute tentative de faire adopter tout projet de loi par une Assemblée nationale ne détenant plus le suffrage du peuple.

Par ailleurs, à travers les manifestations et les marches organisées par cette coalition à compter du 9 janvier 2013, on a assisté à une journée très agitée à Bamako mais aussi à Kati⁷⁸. Des centaines de personnes avaient pris d'assaut les grandes artères de la capitale tôt le matin, perturbant la circulation sur deux des trois ponts de la ville et en semant de la panique. De petits groupes s'en sont pris à des véhicules et à des stations

76 Ceux qui avaient condamné le coup d'État à travers le Front uni pour la sauvegarde de la Démocratie et la République (FDR) ou « front du refus » et ceux qui y étaient favorables.

77 Il s'agit des regroupements comme la Coordination des organisations patriotiques pour le Mali (Copam), la Copam-Forces vives, le Groupe de réflexion Joko Ni Maya, le Mouvement populaire du 22 mars (MP22), l'Alliance des jeunes démocrates (AJD), le Mouvement trop c'est trop, l'Alliance pour la démocratie et la République (ADR), l'Union pour la justice et la réconciliation (UJR), le Front patriotique pour le Mali (FPM), le Rassemblement pour le Mali (RPM), Mali IBK (Ibrahim Boubacar Keïta) 2012. Voir « Création d'une coalition pour exiger la tenue des concertations nationales », Xinhua, 8 janvier 2013 ; « Violentes manifestations à Bamako pour les concertations nationales », *Le Républicain*, 10 janvier 2013 ; « Manifestations disparates à Bamako », disponible sur www.rfi.fr, consulté le 12 janvier 2013.

78 Sièges de l'ex-junte.

d'essence, des tirs nourris ont été entendus et tout cela a donné un caractère violent à une manifestation annoncée comme pacifique. À Bamako et à Kati, des élèves et étudiants ont été impliqués dans les manifestations, ce qui a conduit le gouvernement à décider de la fermeture temporaire de tous les établissements d'enseignement dans ces deux villes. Les mots d'ordre des manifestants des 9 et 10 janvier 2013, étaient la demande de la tenue des concertations nationales mais aussi le départ du président intérimaire, Dioncounda Traoré. Ils réclamaient aussi la libération des régions du Nord occupées par les islamistes au même moment où l'armée malienne était en difficulté aux abords de Konna face à l'offensive des groupes armés.

Ces manifestations, qui se sont prolongées durant plusieurs jours, ont créé une situation insurrectionnelle dans la capitale. Combinée à un recul de l'armée dans le centre du pays, elle aurait fait le lit d'une nouvelle irruption des militaires de Kati sur la scène politique. Le capitaine Sanogo est sans doute l'instigateur de ce coup d'État, il s'adosse à des mouvements politiques civils, souhaitant une remise en cause de l'ordre politique ancien. Tout compte fait, il ne pouvait être en marge de ce mouvement qui agitait l'armée.

B. L'internationalisation de la crise malienne

Sous l'angle territorial, ces conflits se caractérisent par une « internationalisation », puisqu'ils ne se limitent pas aux frontières d'un seul Etat, mais concernent deux, voire plusieurs Etats (SCHÖNDORF, 2009, pp. 37-63). Mais elle est aussi internationale lorsque des acteurs extérieurs au conflit interviennent dans ce dernier. Cette internationalisation de la crise concerne dans une certaine mesure les répercussions de cette crise sur les pays limitrophes et sur l'Afrique sahélienne

(1). Elle prend aussi en compte le rôle des organisations régionales et internationales dans la gestion de cette crise (2).

1. Les répercussions de la crise malienne sur les pays limitrophes et sur l'Afrique sahélienne

Il est clair qu'avec une sanctuarisation d'un régime islamique fondamentaliste au Mali, d'autres pays d'Afrique de l'Ouest auraient été dans le viseur de ces islamistes à plus ou moins brève échéance compte tenu de la nature agressive et expansionniste du djihadiste professe. Cette menace ne se limite pas à l'Afrique de l'Ouest (WOPE Eugène, 2013). L'observation d'une carte du continent laissait apparaître immédiatement qu'avec le Mali aux mains des fondamentalistes, un pays comme le Cameroun serait pris en tenaille et ne pourrait échapper à terme à la déstabilisation. Sur sa frontière Ouest au Nord du Nigéria, sévit le groupe Boko Haram qui orchestre des attentats spectaculaires et meurtriers et qui ne manquerait pas de chercher à se renforcer par une jonction avec un État islamiste établi au Mali à travers le fragile Niger. Sur son flanc Est, il y avait la poudrière de la Centrafrique, pays en proie à des rebellions armées récurrentes aux incursions de braconniers à cheval lourdement armés provenant des zones troublées à la frontière soudano-tchado-centrafricaine et de fanatiques religieux de l'armée de résistance de Joseph Kony⁷⁹. Il n'échappait d'ailleurs pas à un observateur attentif que cette déstabilisation du Cameroun commençait déjà avec les raids spectaculaires de ces braconniers dans les parcs nationaux du Nord du pays qui décimaient des troupeaux entiers d'éléphants pour leur ivoire au point de menacer la survie de cette espèce de la région.

La prise en otage de sept terroristes français dans le Parc de Waza au Nord du Cameroun revendiquée par une branche du

79 Ce dernier fût seigneur en Ouganda.

mouvement Boko Haram renforce ce constat alarmant. On ne peut qu'être surpris par la passivité des autorités camerounaises face à la manifestation de tous ces signes de danger jusqu'à cette prise d'otages occidentaux. Il serait naïf de la part des autorités camerounaises de croire que leur pays peut être à l'abri des tentatives d'infiltration de groupuscules islamistes extrémistes très actifs chez le voisin nigérian compte tenu de la proximité ethnique et religieuse du Nord Nigéria et du Nord Cameroun. Il est plus probable que des cellules dominantes de ces mouvements radicaux étaient déjà implantées sur le territoire camerounais n'attendant que le moment opportun pour passer à l'action. Les autorités camerounaises ne semblaient pas préparées à affronter cette éventualité.

Au-delà des pays immédiatement limitrophes du Mali, l'Afrique sahélienne toute entière⁸⁰ constitue de ce fait la cible désignée de cette version africaine du djihadisme des temps modernes qui a pris pied à l'Est du continent avec les islamistes Shebab somaliens et qui s'étend vers l'Ouest avec les groupuscules radicaux⁸¹. Cette poussée fondamentaliste est d'autant plus inquiétante que des indices laissent penser qu'elle pourrait bénéficier du soutien plus ou moins direct de certaines monarchies pétrolières du Moyen Orient au nom d'un islam « pur » et condescendant à l'égard d'une pratique africaine multiséculaire et spécifique de cette région. Contenir une telle menace devrait constituer une priorité dans l'agenda des instances africaines⁸².*

80 Comprenant le Cameroun.

81 Tels que Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI), le Mouvement pour l'Unité du Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Boko Haram.

82 De l'Union Africaine (UA) à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

2. Le rôle des organisations régionales et internationales dans la gestion de la crise malienne

Les organisations régionales⁸³ et celles internationales⁸⁴ ont joué des rôles significatifs dans la gestion de la crise sécuritaire et institutionnelle au Mali. Certes, marquées par des maladroites au début de la crise, les implications de ces organisations ont fini par se démarquer à travers des stratégies pour une sortie de crise. En effet, dès le début de la crise, l'embargo du 22 avril sur le Mali imposé par la CEDEAO a provoqué une situation désastreuse au Mali entre la panique qui s'installait au Sud et le retard de la contre-offensive de l'armée au Nord-Mali⁸⁵.

Sur le plan de la sortie de crise au Mali, la CEDEAO a joué un rôle très prépondérant dans l'établissement d'un gouvernement de transition avec la signature de l'Accord Cadre concernant les négociations avec le MNLA pour l'arrêt des hostilités et l'organisation d'élections dans tout le territoire malien. La médiation du Président burkinabé, Blaise Compaoré a permis la signature de cet accord entre le gouvernement de transition et les rebelles touarègues du MNLA.

L'Union africaine, à travers son Conseil de Paix et de Sécurité, de son côté a imposé des sanctions aux responsables de la crise malienne à savoir les membres de la junte militaire notamment par l'interdiction de voyager et le gel des actifs. L'Union européenne dans la gestion de cette crise a adopté une position favorable à l'intervention militaire après le déclenchement de l'opération « Serval » en janvier 2013.

Le rôle de l'Union Européenne dans cette crise s'articule autour de la mission de formation de l'armée malienne⁸⁶ et pour 15

83 Telle que la CEDEAO.

84 Comme l'UA, l'ONU ou l'UE.

85 Faute de moyen.

86 Cette mission était intitulée « EUTM-Mali ».

mois, préalablement autorisée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Cette mission était importante dans la mesure où la restructuration de l'armée malienne constitue la phase la plus importante dans la reconstruction de l'Etat malien. Le manque de professionnalisme et d'expertise de la part des soldats maliens leur a valu une humiliation face aux groupes armés du Nord.

L'ONU quant à elle, a condamné la situation au Mali dès le début du chaos institutionnel et de la crise sécuritaire au Nord. A travers le Conseil de Paix et de Sécurité, les résolutions 2056, 2071, 2085 ont eu une influence sur le cours de cette crise. Bien que réticente au début et cela dans le but de préserver la souveraineté nationale du Mali, l'ONU était dans l'obligation d'autoriser une intervention militaire pour le Nord-Mali ; mais aussi son rôle s'inscrit dans le cadre de la stabilisation du Mali. Après l'intervention militaire, l'ONU était chargée d'assurer la relève avec une opération de maintien de la paix sous le nom de MINUSMA⁸⁷. Cette opération de maintien de la paix devrait être déployée dès le 1er juillet 2013.

Le Nord-Mali constitue un enjeu dans l'exploitation de la Bande Saharo Sahélienne, il est soumis à des risques de contamination de cette crise dans les pays limitrophes du Mali. Il représente une entrave à la ruée vers les ressources de cette zone. La France, cherchant à protéger par le biais de TOTAL⁸⁸ et AREVA⁸⁹, s'investit dans une lutte contre le terrorisme. L'intervention de la France le 11 janvier 2013 sur demande du président malien a définitivement mis fin au plan militaro-civil qui remettait en cause l'ordre politique de la transition. Ce bouleversement n'a jamais été vraiment accepté par une partie significative de la société politique et civile malienne⁹⁰.

87 Mission des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali.

88 Exploitant le pétrole algérien.

89 Exploitant l'uranium au Niger.

90 Entretien de Crisis Group, diplomates, acteurs politiques maliens, Bamako, 5-14 février 2013, p.6.

Conclusion

L'insécurité dans la région centrale du Mali est très directement liée à la crise de 2012. La présence du MUJAO à Douentza dès 2012, l'établissement d'AQMI et d'Ançardine jusqu'au Sud de la région de Tombouctou et dans le Nord de la région de Ségou ont offert aux populations des armes et des combattants. Le caractère complexe et multidimensionnel de la crise au Mali met en jeu des facteurs de nature sécuritaire, identitaire, politique, socio-économique, environnemental et humanitaire. Ne se limitant pas uniquement à la question des territoires, le conflit malien regroupe en elle de nombreux enjeux géostratégiques. La notion d'espace est centrale dans ces enjeux. Lorsque l'espace est considéré comme « théâtre »⁹¹, il reste un enjeu, mais la rivalité, la confrontation des acteurs, se développe avec des moyens militaires (on peut aussi envisager une compétition et une lutte économique, objet de la géo-économie) (ROSIERE, 2001, p.40). Les acteurs développent des stratégies pour faire régner leur domination. Cette crise ne se limite pas en une revendication territoriale, les ressources de la zone constituent un véritable enjeu dans cette crise.

Pays très démuni, le Mali affronte de nombreuses difficultés. La compétition entre partis politiques fait rage depuis la démocratisation de 1991. Au-delà des insuffisances d'une partie des élus, elle se trouve parasitée par des facteurs ethniques et ou régionaux, par l'affairisme ou la corruption, ainsi que par le poids des cadres d'une armée elle-même divisée. Le Mali ne dispose donc pas encore d'une démocratie mature pour résoudre ses problèmes. Ses habitants ne peuvent guère se considérer comme des citoyennes et des citoyens réellement libres et égaux en droits et en devoirs (GOURDIN, juillet 2021). Les enjeux politiques de cette crise qui ont trait à une certaine détérioration

⁹¹ Lieu de la confrontation des forces armées.

du système politique malien influent largement sur les conditions de vie des populations, mais aussi sur les Etats qui subissent les répercussions de cette crise, ce qui explique son internationalisation.

Le conflit de l'Azawad est la résultante d'une interaction de variables endogènes et exogènes qui profitent de la fracture laissée par la défaillance des institutions politiques et sécuritaires pour s'installer. En ce sens, il fait intervenir différents acteurs aux ambitions variées, qui, à un moment donné, en fonction des conjonctures et opportunités qui se présentent, se combinent pour former un front commun. Or, cette lecture unitaire du conflit masque les réalités de fond⁹². Ainsi, si le MNLA revendique l'indépendance d'une zone qu'il considère comme touarègue, AQMI cherche à étendre son influence conformément à ses impératifs idéologiques, tandis que d'autres groupes encore, comme MUJAO, veulent contrôler les routes du trafic transsaharien. Il semble en réalité que chaque acteur réponde à des impératifs territoriaux propres, remplaçant le conflit à la jonction de plusieurs dynamiques qui se révèlent antagonistes, toutes liées aux enjeux de pouvoir sur les territoires. Ce conflit métastasé aux injonctions rationnelles laisse place à une sub-territorialisation⁹³.

En fin de compte, il importe de noter que le Mali est un territoire vaste et enclavé. Au cœur du Sahel-Sahara, il « occupe une situation de carrefour qui fit autrefois sa fortune »⁹⁴. Aujourd'hui, alors que la majorité des échanges se font par les eaux, le Mali reste coincé au bord d'une mer de sable qui nécessite la mise en place d'infrastructures onéreuses pour le sortir de son handicap (ZAJEC, 2013, p.3-6). Il peine alors à

92 La conjoncture n'efface pas les enjeux géopolitiques des différents acteurs qui réémergent une fois la territorialisation acquise.

93 Les différents groupes armés non-étatiques de l'Azawad cherchent à assoir leur autorité au détriment de leurs anciens partenaires.

94 Ibid, p. 21.

assurer un développement et une intégration homogènes sur l'ensemble de son territoire, et par là, catalyse la mutation de l'espace en zone de transit de la criminalité internationale.

Références bibliographiques

Bibliographie

AKINDES, F. « Les transitions démocratiques à l'épreuve des faits. Réflexion à partir des expériences des pays d'Afrique noire francophone, Rapport introductif n° 3, p. 616.

DIALLO, M. « Paix et sécurité en Afrique de l'Ouest : la CEDEAO à l'épreuve des attentes régionales, http://www.ieps-cipsao.org/index.php?option=com_content-view=article-et-id=102, paix-et-securite-en-afrique-de-louest-la-cedeao-a-l-epreuve-des-attentes-regionales-etcatid=47 : actualites-Itemid=64.

DIARRA, B-N. (B). « Solution à la tragédie malienne : Eviter la cancérisation l'internationalisation de la crise », in La crise au Mali : Recueil de contributions, Société Malienne des Sciences Appliquées (MSAS) – Cahier spécial, Décembre 2012, p. 87.

GENDT, d- P. « Les enjeux du conflit au Nord-Mali », Analyses et Etudes, Monde et Droits de l'Homme, septembre 2012, p4.

HAWAD, H-C. « la question touarègue : quels enjeux ? », in la guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara : enjeux et zones d'ombre (Galy et BADIE, B. éd), Editions La Découverte, Paris, 2013, 125-147.

LOHMAN, A. et (WALLE, V - D. Nicolas), « La politique américaine en Afrique : l'héritage de Bush et l'Administration Obama », African Affairs, Vol. 109 / n° 434, 2009.

ROSIERE, S. « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », L'information géographique n° 1, 2001, p.40.

SAMB, B. « *Crise malienne : origines, développements et répercussions dans la sous-région* », 2012 in www.kas.de/wf/doc/kas_36096-1522-3-30.pdf?121213171402

SCHÖNDORF, R-S. « Extra-State Armed Conflicts: Is there a Need for a New Legal Regime? », *New York University Journal of International Law and Politics*, Vol. 37, n° 1, 2004, pp. 61-75, G.S. Corn, “Hamadan, Lebanon, and the Regulation or Armed Conflict: The Need to Recognize a Hybrid Category of Armed Conflict”, *Vanderbilt Journal of Transnational Law*, Vol. 40, 2006. In Sylvain Vité, *Typologie des conflits armés en droit international humanitaire : concepts juridiques et réalités*, *Revue Internationale de la Croix-Rouge* (Genève), vol. 91, Sélection française 2009, pp. 37-63.

SUR, S. « Etats défaillants », *Commentaire*, n° 112, hiver 2005-2006, p. 891-899.

SYLLA, A- K. « La situation au Nord-Mali est-elle réversible ? Comment le MNLA et Ançardine ont-ils défait l’armée malienne ? Comment reconquérir le Nord-Mali ? » in *La crise au Mali : Recueil de contributions*, Société Malienne des Sciences Appliquées (MSAS) – Cahier spécial, décembre 2012, p. 63.

WALLE, D-V. « Démocratisation en Afrique : un bilan critique », *Le politique en Afrique*, Karthala, 2009.

Webographie

CHENA, S. « La crise au Mali : groupes armés, impasse politique et crise humanitaire », vol. 13, *Points de mire*, n° 6 (04 juillet 2021), p. 2.

FIORINA, J-F. « Le Mali au bord du gouffre : Retour sur la menace islamiste au Sahel, Comprendre Les Enjeux Stratégiques » - Note hebdomadaire n°94-31 janvier 2013-www.grnoble-em.com, (consulté le 16 juin 2021).

GIRAUD, A et BOY –T- X. « Géopolitique du pétrole et du gaz », Editions Technip, Paris, 1987, 418, p. 46, In BADUEL,

P- R. « Le territoire d'Etat entre imposition et subversion : exemples Sahara sahéliens », Cultures et Conflits, 21-22, Printemps-été- 1996, mis en ligne le 15 mars 2006, (consulté le 15 juillet 2013), URL : <http://conflits.revues.org/230>.

GOURDIN, P. « Géopolitique du Mali : un Etat failli ? », publié le 23 septembre 2012, in [http : www.diploweb.com/Geopolitique-du-Mali-un-Etat-failli.html](http://www.diploweb.com/Geopolitique-du-Mali-un-Etat-failli.html), (consulté le 17 juillet 2021).

GOURDIN, P. « l'Union Européenne et le conflit malien », in etudesgeostrategiques.com, (consulté le 12 juillet 2021) ,[http://etudesgeostrategiques.com/2021/07/12/lunion-europeenne-et-le-conflit malien](http://etudesgeostrategiques.com/2021/07/12/lunion-europeenne-et-le-conflit-malien).

GRANIER, S. « Mali : quels enjeux économiques et stratégiques pour la France ? posté le 04 avril 2021, <http://www.actudefense.com> (consulté le 12 juillet 2021).

TALEB, S. « La guerre au Mali va-t-elle déstabiliser tout le Sahel ? », (consulté le 18 juillet 2021), http://www.huffingtonpost.fr/31/01/31/guerre-au-mali-va-t-elledestabiliser-tout--sahel_n_2589549.html.

ZAJEC, O. « Quel Mali après la guerre ? », In : LE JOURNAL DU DEVELOPPEMENT, n° 27, (2013 /03/18), p.3-6.